

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

NUMÉRO SPÉCIAL LETTRE D'INFORMATION n°114

Mercredi 6 mars 2002

Agenda

Les séances du lundi débutent à 14h45

Lundi 11 mars 2002

M. Alain JUPPE,
maire de Bordeaux :
« Le maire et le développement de sa ville »

Lundi 18 mars 2002

M. Christian de PORTZAMPARC,
architecte :
« L'architecte et le développement durable
des agglomérations »

Lundi 25 mars 2002

M. Vincent RENARD,
directeur de recherche au C.N.R.S. :
« La dynamique économique de
l'urbanisation »

Lundi 8 avril 2002

Réunion de la section Législation, droit
public et jurisprudence, 10h30, salle 4.
Réunion de la section Economie politique,
statistique et finances, 11h45, salle 3.
Déjeuner des membres de l'Académie.
Clôture du dépôt des candidatures au siège
laissé vacant par Raymond Polin
M. François ROUSSELY,
président d'E.D.F. :
« Contribution du service public au
développement durable »

Mardi 30 avril 2002

M. Raymond BARRE : notice sur
« La vie et les travaux d'Alain Peyrefitte »

Lundi 6 mai 2002

Réunion de la section Economie politique,
statistique et finances, 11h45, salle 3.
Déjeuner des membres de l'Académie.
En attente de confirmation, communication
sur :
« Le développement du trafic aérien »

Lundi 13 mai 2002

Bertrand HERVIEU,
président de l'I.N.R.A.
« L'alimentation »

Lundi 27 mai 2002

Election au siège laissé vacant par le décès
de Raymond Polin.
Michel DRANCOURT
« Rétrospective du développement durable :
les révolutions industrielles »

Lundi 3 juin 2002

Robert BARBAULT,
université Pierre et Marie Curie,
« Biodiversité et écologie »

Hommage à Léopold Sédar Senghor

Lors de la séance du lundi 14 janvier, le Président Marcel Boiteux a prononcé une allocution à la mémoire de Léopold Sédar Senghor, associé étranger de l'Académie depuis 1969. Sur proposition du Secrétaire perpétuel au nom du Bureau, l'Académie a décidé de lui consacrer une séance publique exceptionnelle.

Cet hommage solennel à Léopold Sédar Senghor fut rendu le mardi 5 mars après-midi, en Grande Salle des Séances, devant une assistance nombreuse.

Dans son propos introductif, le Président **Marcel Boiteux**, a déclaré : « Le temps de la réflexion a permis de mesurer que la France avait perdu, en la personne de Léopold Sédar Senghor, un de ses fils préférés et un maître de sagesse. ... Senghor a mené sa vie en assumant pleinement l'héritage de la culture sereine de ses ancêtres et de la civilisation française. ... Senghor a su éviter tous les écueils : celui du repli identitaire, celui du mépris de soi-même, celui enfin, plus pernicieux, du relativisme radical. Sa pensée ne s'est jamais arrêtée à l'affirmation de l'égale dignité des cultures ; elle a toujours visé en même temps la Civilisation de l'Universel, promise par Teilhard de Chardin et que la civilisation française annonçait, à ses yeux, plus que toute autre. »

L'artiste dramatique **Philippe Mareuil** a ensuite lu « Joal », extrait du recueil *Chants d'ombre* (1945) ainsi qu'un passage de l'introduction de *Ce que je crois* (1988).

M. **Jean Foyer**, évoquant le rôle déterminant de Senghor dans l'évolution politique de l'Afrique noire, a rappelé les propos de ce dernier au général De Gaulle : « Si nous entendons réaliser notre indépendance nationale, comme vous en reconnaissez la légitimité historique, ce n'est pas contre la France, mais avec la France, dans un grand ensemble franco-africain, par voie amicale et constitutionnelle. ». Après avoir retracé les différentes étapes du processus qui devait mener à l'indépendance du Sénégal, l'orateur fit part de son sentiment lorsqu'en 1960, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec les Etats de la Communauté, il rencontra Senghor : « C'est alors que j'eus l'honneur d'être l'interlocuteur de Léopold Sédar Senghor. Il entraînait précédé d'un grand renom d'homme d'Etat et de poète. Je découvris en lui deux traits de caractère, qui ne sont pas communs à tous les politiques, la loyauté et la liberté. » Dressant le bilan de l'action accomplie, M. Jean Foyer a conclu : « A subsisté, entre la France et les pays qu'elle avait associés à son destin et soumis à sa souveraineté, un ensemble qui n'a pas de nom et n'est susceptible d'aucune qualification juridique, qui n'a ni organisation, ni compétences et donne lieu tout au plus à des réunions informelles. Le ciment de cet ensemble est fait de l'adhésion à cette civilisation de l'universel dont Senghor avait inventé le nom et dont il aimait tant parler. Il est fait de sympathie, du sentiment, ou, pour user d'un terme cher aux Africains, de la fraternité créée par le temps vécu ensemble, des souvenirs communs et du sang versé sur les mêmes champs de bataille pour la défense de la Liberté. »

A la suite du discours de M. Jean Foyer, Philippe Mareuil a lu des extraits du discours prononcé le 13 décembre 1959 à Dakar à l'occasion de la visite du général De Gaulle.

Dans son discours sur « Senghor ou la nécessité de la langue française », M. **Gabriel de Broglie** a analysé tous les registres dans lesquels Senghor a su manifester son indéfectible attachement à la langue française. « La langue française », a-t-il déclaré, « est au cœur de l'esprit, de la carrière, de l'œuvre et même de la politique de Léopold Sédar Senghor. C'est pour nous un émerveillement de voir avec quelle constance, quelle précision, quelle ferveur le poète et l'homme d'Etat a placé ce thème au centre de son discours, de ses discours. "Orphée noir", a dit Jean-Paul Sartre pour caractériser le poète. Pour évoquer l'homme d'Etat qui n'a jamais déposé sa lyre, le conducteur de son peuple vers l'indépendance et le fondateur de la République du Sénégal, je placerai en surimpression une autre image, celle du roi David de l'Afrique dont les psaumes, c'est-à-dire les poèmes et les discours, sont autant d'hymnes à notre langue. ... Mais si le métissage a touché dans l'histoire presque tous les aspects des civilisations, même des religions sans doute, Senghor lui assigne aujourd'hui une limite : il ne conçoit pas pour lui-même de métissage linguistique. On ne trouve nulle trace de créolisation dans son œuvre, nul relâchement dans son discours. La pureté, la beauté de la langue française sont des aboutissements indépassables. Aucune autre langue ne la remplacera dans sa mission civilisatrice ... Le principal titre de gloire de Senghor est celui de poète de langue française, titre qu'il a revendiqué comme le premier des siens. Une constatation s'impose. Contrairement à d'autres, le poète a magnifiquement illustré la langue française, il ne l'a pas bousculée. Il n'a pas, pour reprendre son expression qu'il écrit avec un trait d'union, "dé-naturé" la langue de Boileau, peut-être l'a-t-il parfois "dé-rangée" en exprimant son altérité. Il ne l'a pas maltraitée. C'est le sens de son célèbre précepte à tous les Africains : "Assimiler, ne pas être assimilé".»

En illustration des propos de M. Gabriel de Broglie, Philippe Mareuil a lu « Prière de paix », extrait du recueil *Hosties noires* (1948).

M. le Chancelier **Pierre Messmer**, qui fit la connaissance de Léopold Sédar Senghor dès 1946 et qui fut le dernier Haut-Commissaire général de l'Afrique Occidentale Française, a retracé le parcours de l'homme politique. Evoquant successivement « Senghor, député et ministre de la IV^e République », puis « Senghor, premier Président de la République du Sénégal indépendant », il a rappelé les différentes crises politiques que Senghor a toujours su surmonter sans trahir son idéal de justice et de démocratie. A la suite du coup d'Etat manqué de Mamadou Dia, le 17 décembre 1962, « Senghor a réagi avec autorité, rapidité, tout en restant dans la légalité. Il conclut que cette espèce de dyarchie qu'il avait instituée menaçait la stabilité de l'Etat. Il y met fin en concentrant tous les pouvoirs selon la pratique de tous les chefs d'Etat africains francophones et anglophones de l'époque. ... Avec de telles institutions, si le Sénégal n'a pas subi une dictature comme ses voisins de Guinée ou du Mali, c'est au caractère des Sénégalais et à la personnalité du Président qu'il le doit. » Parlant de « la dernière ligne droite », M. le Chancelier a vanté la sagesse dont Senghor a fait preuve jusqu'au bout de sa carrière : « révision en 1970 de la constitution de 1963, restauration de la fonction de Premier ministre qui sera confiée à Abdou Diouf, son directeur de cabinet, qui deviendra son successeur, et accroissement des pouvoirs de l'Assemblée qui peut censurer le gouvernement. Tout cela n'est pas très différent de la constitution de la V^e République française. ... L'année 1978 est marquée par la réélection au suffrage universel de Léopold Sédar Senghor à la Présidence. Il démissionne le 31 décembre 1980, à 74 ans, unanimement respecté en raison de son prestige intellectuel, de son charisme et de son intégrité, ayant conduit son pays à l'indépendance dans l'amitié avec la France, l'ayant gouverné en homme d'Etat pendant vingt ans et donnant l'exemple du premier Président africain quittant le pouvoir sans y être contraint. »

C'est par ces mots que s'est terminée cette séance, sous les applaudissements de membres de la famille du président Senghor, de Mme Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, de M. Maurice Druon, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, de M. Jean Leclant, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, de M. Arnaud d'Hauterives, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux Arts, de M. François Gros, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences, de membres de l'Institut, d'ambassadeurs, de parlementaires, et de personnalités représentant notamment M. le Président de la République française, M. le Président Abdoulaye Wade ainsi que M. le Ministre français des Affaires Etrangères Hubert Védrine.

Des extraits des discours seront diffusés sur la chaîne parlementaire de télévision de l'Assemblée nationale. **L'intégralité des discours est disponible sur le site de l'Académie. Ils seront prochainement publiés par l'Académie.**